

Banque du Canada
Renseignements complémentaires sur les prêts et créances figurant au bilan
au 30 novembre 2019

Tableau 1 : Prêts et créances – Ventilation détaillée

(En millions \$)

Autres avances aux membres de Paiements Canada ^[1]	334,6
Opérations de prise en pension à plus d'un jour ^[2]	12 815,2
Opérations de prise en pension à un jour ^[3]	-
Total des titres achetés dans le cadre de conventions de revente	12 815,2
Autres créances	4,8
Encours des prêts et créances	<u>13 154,6</u>

Tableau 2 : Valeur au marché des titres achetés dans le cadre des opérations de prise en pension à plus d'un jour

(En millions \$)

Titres émis ou garantis par le gouvernement canadien	1 258,6
Titres émis ou garantis par un gouvernement provincial	12 154,6
Valeur totale des titres pris en pension à un jour	<u>13 413,2</u>
Encours des prises en pension à plus d'un jour	<u>12 815,2</u>
Taux de nantissement	104.7%

[1] Les avances à un jour sont garanties par des titres admissibles à cette fin dans le cadre du mécanisme permanent d'octroi de liquidités de la Banque. Pour de plus amples renseignements, cliquez sur ce lien : <https://www.banquedcanada.ca/2018/07/actifs-acceptes-garantie-cadre-mecanisme-octroi-liquidites-230718/>

[2] Consultez le Tableau 2 pour connaitre la composition des opérations de prise en pension à plus d'un jour. Les modalités d'application du mécanisme sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.banquedcanada.ca/2015/10/operations-prise-pension-un-jour>

[3] La Banque effectue des opérations de prise en pension à un jour et de cession en pension à un jour pour assurer la mise en œuvre efficace de son cadre de conduite de la politique monétaire. Ces opérations servent à injecter ou à retirer de la liquidité intrajournalière, ce qui renforce le taux cible du financement à un jour de la Banque. Les modalités d'application du mécanisme sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.banquedcanada.ca/2015/10/operations-de-prise-en-pension-a-un-jour-et-de-cession-en-pension-a-un-jour>